

■ VIE MUNICIPALE
Le budget 2013
est voté

■ VIE MUNICIPALE
Des bureaux pour
les petites entreprises

■ MÉMOIRE
Garde nationale :
la discipline passe mal

Le Cheylas

SEMESTRIEL MUNICIPAL - N° 60 - AVRIL 2013

MAGAZINE

DOSSIER

Environnement :
des actions vitales
au quotidien

Le Cheylas pratique

SERVICES

Mairie - Rue de la Poste
Tél. 04 76 71 71 90
Fax 04 76 71 84 98
mairie@ville-le-cheylas.fr
www.ville-le-cheylas.fr
Ouverture du lundi au vendredi
8h30 / 11h30 - 13h30 / 17h30
(19h le mardi)

Groupe scolaire Belledonne

120 route du Rompay
Maternelle, Tél. 04 76 71 77 50
Élémentaire, Tél. 04 76 71 78 81

Groupe scolaire Chartreuse

Maternelle, 88 place de l'Hôtel de ville
Tél. 04 76 71 80 79
Élémentaire, rue de la Poste
Tél. 04 76 71 71 82

Multiaccueil « Les P'tits Loups »

385 route du Rompay
Tél. 04 76 13 20 91
multiaccueil@ville-le-cheylas.fr
Ouverture du lundi au vendredi
8h / 18h30

Bibliothèque municipale

Rue de la Poste
Tél. 04 76 71 79 49
bibliotheque@ville-le-cheylas.fr
Mercredi, de 10h à 12h30 et de 14h à 17h
Vendredi, de 15h30 à 17h
Samedi, de 9h30 à 12h

Centre de loisirs

Place de l'Hôtel de ville
Tél. 04 76 71 88 73
centredeloisirs@ville-le-cheylas.fr

Déchetterie « la Rolande »

Route de La Buisnière
Lundi, de 14h à 18h (19h en été)
Mardi et jeudi, de 8h à 12h
Samedi, de 8h à 12h et de 14h à 18h
(19h en été)
Fermée les jours fériés

Communauté de communes Le Grésivaudan

115 rue Louis Néel - 38926 Crolles
Tél. 04 76 08 04 57
Fax 04 76 08 85 61

PERMANENCES EN MAIRIE

Avocat conseil
Maître Boyer-Besson
1^{er} vendredi du mois de 15h à 16h
Prendre rendez-vous au 04 76 97 74 97

Architecte conseil
Pierre Devouassoux
1^{er} mardi du mois de 14h à 17h
Prendre rendez-vous au 04 76 97 74 9

PERMANENCES AU CENTRE SOCIAL DE LA GARE

385 Route du Rompay

Consommation logement cadre de vie

*Association de défense des
consommateurs et des usagers : droit,
consommation, logement,
environnement, développement
durable, etc.*

Julie Slama
4^e jeudi du mois de 17h à 18h
Prendre rendez-vous au 04 76 22 06 38

Relais assistantes maternelles

Corinne Lugand
Permanence animation pour assistantes
maternelles et enfants : tous les mardis
de 9h à 12h.
Permanence information pour
assistantes maternelles et parents :
le lundi de 16h à 19h, sur rendez-vous
Tél. 06 88 87 76 26
clugand@le-gresivaudan.fr

Protection maternelle et infantile – Consultation des nourrissons

Médecin et puéricultrice, prendre
rendez-vous au centre social de Bernin
au 04 56 58 16 91

PERMANENCE À L'ESPACE COLLECTIF

47 place de l'hôtel de ville

OPAC 38
Georges Lalouette
Le mardi de 10h30 à 11h30, sans
rendez-vous.
Tél. 04 38 72 95 60

AUTRES SERVICES

**Mission locale
du Grésivaudan**
147 rue du Pré de l'Horme
38920 Crolles
Prendre rendez-vous au 04 76 08 08 70

Service d'aide ménagère
ADPA - **Aurélié Masnada**
Tél. 04 76 71 82 05 ou 04 76 92 18 82

Centre social René Cassin
21, rue Laurent Gayet - 38530
Pontcharra
Tél. 04 76 97 79 79
Ouverture du lundi au vendredi
8h30 / 12h - 13h30 / 18h.

Centre de planification Agathe
16, place de la Résistance
38530 Pontcharra - Tél. 04 76 97 81 00
agathe-pontcharra@wanadoo.fr

NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers : 18
Urgences/SAMU : 15
Police / Gendarmerie : 17
N° d'urgence européen : 112
**Conseils médicaux – visite
à domicile : 0810 153 333**

Urgences dentaires :
04 76 00 06 66
Pharmacies de garde :
3915

Centre anti-poison :
04 72 11 69 11

GDF urgence gaz :
0 810 433 038

**Urgence dépannage
électricité : 0810 333 338**

Urgence Veolia eau :
0 810 000 777



Le Cheylas Magazine n° 60 - Avril 2013 | Directeur de la publication : **Roger COHARD**

Directeur de la rédaction : Pierre ROBERT - Rédacteurs : Cédric CONSTANTIN, Philippe DALBON, Arnaud MORIN, Pierre ROBERT.

Photos : Robert MOUTARD, Cédric CONSTANTIN, Jean BÉREZNÉ, Alain DARAMY, Amanda BAEZ, Philippe DALBON.

Secrétariat de rédaction, conception et réalisation : www.atelier-111.fr, Barraux (38), Tél. 06 19 62 71 31.

Imprimé à 1200 exemplaires sur papier recyclé avec des encres végétales par **Alias** à Poizat (38) certifié **Imprim'Vert**.

VIE MUNICIPALE*Les actualités municipales***4 Budget 2013**

Le point sur la redistribution des ressources intercommunales

6 PLU

Le projet arrive en phases finales

7 Bureaux professionnels

Un espace pour les petites entreprises

8 Le point sur les travaux**11 Scolaire**

Réforme des rythmes scolaires

12 LE DOSSIER

Environnement : des actions vitales... au quotidien

INITIATIVES*La vie associative et locale***17 Faune**

Un détecteur de faune sur la RD

18 Mémoire

Garde nationale à Le Cheylas : la discipline passe mal

20 Fête

Lettre du Père Noël

21 Téléthon 2012

Un retour dans la commune particulièrement réussi

22 Portrait

Jean Bérezné, la passion de la photo

23 Bibliothèque municipale

Penser à tous les lecteurs

24 PHOTO MYSTÈRE

Par **Philippe DALBON**

Adjoint en charge de l'environnement

Depuis de nombreuses années la commune de Le Cheylas s'applique à mener une politique environnementale. En effet, elle a très vite compris qu'il fallait préserver un équilibre entre habitat, industrie, agriculture et patrimoine naturel.

Ainsi, dans le dossier de ce semestriel, vous allez découvrir ou redécouvrir un ensemble d'actions menées par la commission municipale en charge de l'environnement. Certaines existent depuis de nombreuses années comme la visite des entreprises, la journée citoyenne de l'environnement, la gestion de notre forêt et de l'Espace naturel sensible de la Rolande et du Maupas. Une autre est en cours de réalisation : le sentier de la Gorge du Fay.

Protéger et valoriser notre patrimoine naturel est aujourd'hui essentiel dans un monde qui bouge, n'évolue pas toujours dans le bon sens. C'est une des tâches que se fixe au quotidien la commission environnement avec la mise en œuvre d'actions adaptées à notre commune en fonction de ses besoins et avec ses moyens.

N'oublions pas aussi que c'est aujourd'hui que se construit l'existant de demain pour les générations futures.

Il n'y a pas de prétention, mais simplement la volonté de continuer et de renforcer le travail effectué depuis plusieurs mandats municipaux.

Alors bonne lecture et bonne route sur les chemins de l'environnement car ils sont nombreux !

Budget 2013

Le point sur la redistribution de

Notre commune participe à la péréquation intercommunale, un des mécanismes de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les collectivités territoriales.

Depuis 2012, l'intercommunalité constitue l'échelon de référence (elle était auparavant gérée au niveau départemental). La péréquation se réalise donc au niveau local au travers de la « richesse » constatée dans les communes qui composent « Le Grésivaudan » afin d'assurer la solidarité avec celles dont les recettes fiscales sont moins élevées. Par ailleurs, la com-

mune de Le Cheylas perçoit une dotation de l'État destinée à compenser en partie la suppression de la taxe professionnelle. Dotation dont une part est reversée au fonds de péréquation. Notre commune fait partie des cinq collectivités qui participent le plus à la péréquation. Elle a ainsi redistribué 20 861 € en 2012 (soit moins de 0,4 % des recettes totales de la commune), ce qui représente une participation d'environ 7,50 € par habitant.

La loi prévoit que la participation au fonds de péréquation augmente progressivement chaque année (lire encadré); elle sera donc de 44 000 € environ en 2013. Pour alléger l'effort des communes, le conseil intercommunal a décidé d'en prendre une part à sa charge, à hauteur de 25 %.



QU'EST-CE QUE LA PÉRÉQUATION ?

La péréquation est un objectif constitutionnel décrit par l'article 72-2 de la loi du 28 mars 2003 : « la loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales ». Par ailleurs, la loi de finances 2011 a fixé les principes de création, à compter de 2012, d'un fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC). Enfin, la loi de finances 2012 a établi les ressources de ce fonds à 150 millions d'euros pour 2012, avec une montée en charge progressive les années suivantes pour atteindre 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements dotés d'une fiscalité propre, soit environ 1 milliard d'euros en 2016.

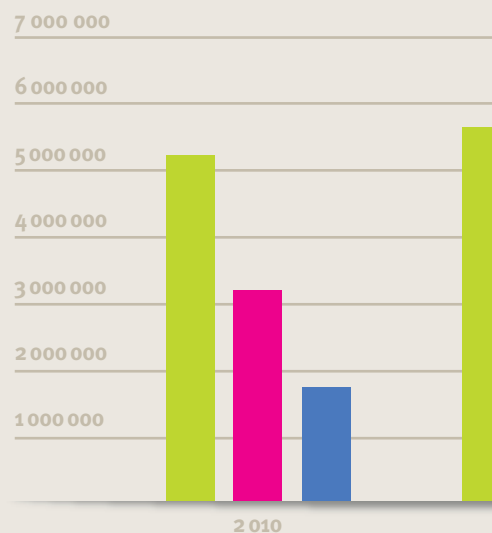
Deux modes de péréquation coexistent :

- la « péréquation horizontale » s'effectue entre les communes et consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une partie des ressources des collectivités les plus « riches ».
- la « péréquation verticale » est assurée par les dotations de l'État aux collectivités.

COMPTES ADMINISTRATIFS : STABLES DEPUIS 2010

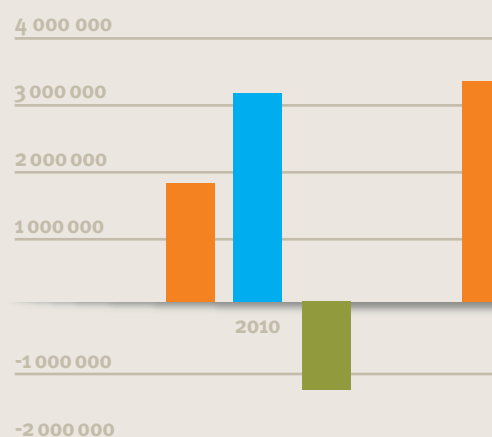
Pour la quatrième année consécutive, la commune a pu faire face en 2012 à l'ensemble de ses dépenses sans emprunter. Le conseil municipal, dans sa séance du 26

| | |
|------------------------------|-----------|
| ■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 5 366 000 |
| ■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | 3 405 000 |
| ■ EXCÉDENT DÉGAGÉ | 1 961 000 |



En ce qui concerne les investissements, la commune a poursuivi sa politique

| | |
|-------------------------------|------------|
| ■ RESSOURCES D'INVESTISSEMENT | 2 003 000 |
| ■ EMPLOIS D'INVESTISSEMENT | 3 226 000 |
| ■ EXCÉDENT DÉGAGÉ | -1 223 000 |

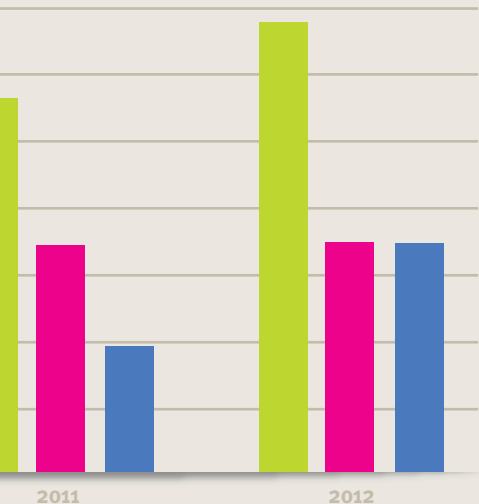


Les ressources intercommunales

LES 3 ANS

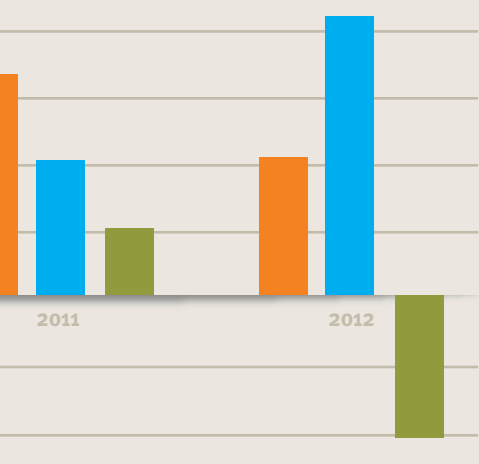
Le conseil municipal de mars 2013 a décidé d'affecter 2 023 263 € de l'excédent de fonctionnement au budget d'investissement. Dépenses et recettes ont été stables.

| 2010 | 2011 | 2012 |
|-------------|-------------|-------------|
| 6 841 190 € | 5 617 000 € | 6 841 190 € |
| 3 423 992 € | 3 574 000 € | 3 423 992 € |
| 3 417 198 € | 2 043 000 € | 3 417 198 € |



de travaux et d'acquisition de terrains ou de bâtiments.

| 2010 | 2011 | 2012 |
|--------------|-------------|--------------|
| 2 141 720 € | 3 298 000 € | 2 141 720 € |
| 4 164 923 € | 2 164 000 € | 4 164 923 € |
| -2 023 263 € | 1 134 000 € | -2 023 263 € |



La façade sud du boulodrome a fait peau neuve en février dernier.



La commune fera l'acquisition des étangs du Maupas en 2013.



LE BUDGET 2013 A ÉTÉ VOTÉ

Le conseil municipal, dans sa séance du 26 mars, a voté le budget 2013.

En plus des dépenses de fonctionnement et de la poursuite des travaux de réfection et d'entretien des bâtiments et des voiries, plusieurs projets verront le jour en 2013 :

- La réfection de la route menant à la Maison des associations,
- Le remplacement de quelques abribus et la modification de ces derniers pour faciliter la montée des personnes handicapées,
- La mise en place d'un nouveau logiciel permettant les inscriptions par internet au restaurant scolaire et au centre de loisirs,
- Le réaménagement des places de parking devant les commerces au Bourg,
- La restauration de la façade de l'église,
- La création d'un espace sport et loisirs à la place de l'ancien terrain de hand-ball,
- L'acquisition des étangs du Maupas.

Trois opérations ont déjà été réalisées en début d'année :

- L'acquisition du bâtiment « Espace Aulp du seuil » (cf. article page 7),
- La réfection de la façade du boulodrome.

PLU

Le projet arrive en phases finales



Une assemblée attentive pour la présentation du projet.

Les Cheylasiens ont été invités à venir en mairie, le vendredi 25 janvier 2013. Au programme de cette réunion publique : la présentation du projet du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune.

Devant une assemblée particulièrement attentive, Roger Cohard, maire de la commune, a rappelé que, bien que les trois réunions publiques réglementaires aient déjà eu lieu, la tenue d'une réunion supplémentaire a paru nécessaire à la municipalité afin d'informer au mieux la population.

Il a expliqué le choix d'associer l'ensemble du conseil municipal à l'élaboration de ce projet. Le maire a rappelé ensuite les orientations du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable : cf. dossier du magazine n°58) et son évolution compte tenu des réunions avec les services de l'État. Il a également évoqué les projets en cours, ZAC des Vignes et ZAC Belledonne, qu'il faut continuer à réaliser sans ouvrir d'autres grands secteurs à l'urbanisation.

UNE PRÉSENTATION EN QUATRE TEMPS

- Un rappel de la démarche globale.
- Le projet de zonage et de règlement.
- Les contraintes à respecter et l'inscription dans les projets supérieurs que sont le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et le Programme local de l'habitat (PLH).
- Un projet qui décline le PADD et les deux Orientations d'aménagement et de programmation : Belledonne et Clos du village.

Ce projet d'urbanisme correspond donc à l'avenir de Le Cheylas. Ses objectifs

consistent à répondre aux besoins des habitants tout en respectant l'équilibre entre les deux secteurs de la commune, en permettant un urbanisme maîtrisé et en préservant le foncier agricole.

Ce PLU sera soumis à enquête publique durant l'automne 2013, conjointement au plan élaboré par l'architecte des bâtiments de France dédié au périmètre de protection modifié concernant le manoir de la Tour. De même pour les schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable. Lors de cette enquête publique, la population est invitée à venir consul-



Le maire avec à sa droite André Plisson, 1^{er} adjoint et à sa gauche Corinne Creissels et Sylvaine Vion, du bureau d'étude.

L'Espace Aulp du Seuil proposera des bureaux dès le mois de juin.



Bureaux professionnels

Un espace pour les petites entreprises

Pour répondre aux demandes de professionnels à la recherche de petites surfaces, le conseil municipal a décidé d'acquérir un bâtiment sur la zone des Pérelles.

Cette zone d'activité avait justement été créée en décembre 2006 avec l'objectif d'accueillir petites entreprises et professions libérales. Une entreprise spécialisée dans la création de solutions informatiques s'est installée la première, suivie d'une orthophoniste.

Prochainement, c'est un cabinet expert dans la construction de maisons en bois qui viendra les rejoindre. Depuis quelques temps, la commission « Économie » recherchait une solution pour répondre aux demandes de locaux et poursuivre le développement de la zone d'activité tout en créant des emplois. Or, un bâtiment était proposé à la vente ou à la location depuis plusieurs années. Ne trouvant preneur, ni à la vente ni en location, il risquait de se détériorer. Son

achat permettra à la commune de disposer d'une offre de bureaux en location. Une opération qui répond à un vrai besoin économique : les entreprises en phase de création, les professions libérales ou travailleurs indépendants n'ont en effet que rarement les moyens d'acquérir leurs bureaux. D'ores et déjà, une première installation (celle d'un cabinet d'architecture) est programmée pour ce printemps. Composé, sur deux niveaux, de plusieurs bureaux indépendants, d'un lieu de stockage avec accès extérieur et d'une salle de réunion, le bâtiment se prête particulièrement bien à l'usage destiné. De plus, il est câblé pour accueillir un réseau informatique. Baptisé « Espace Aulp du Seuil » (en référence au passage en Chartreuse), le bâtiment sera très rapidement opérationnel (date prévue juin 2013). La salle de réunion équipée pour des formations ou des présentations pourra accueillir une vingtaine de personnes et pourra être proposée en location à l'heure. Toute personne en recherche de bureau ou d'une salle de réunion pour une activité professionnelle peut contacter la mairie qui donnera tous les renseignements sur les possibilités de location. ■

ter ces dossiers ainsi qu'à émettre des avis sur ces projets.

Au terme de la présentation, quelques précisions ont été apportées sur certains points, pour répondre aux questions du public. Concernant les hameaux, les extensions d'urbanisation portent, pour la majeure partie, sur leur cœur historique et des secteurs sont rendus à l'agriculture en cohérence avec le projet de PADD. Les constructions existantes en zones naturelle et agricole ont également été étudiées dans ce projet afin de permettre une gestion du bâti.

Enfin, répondant à une question sur la portée de l'enquête publique, le maire a insisté pour que les Cheylasiens se manifestent auprès du commissaire enquêteur lors de sa tenue. Le rôle de celui-ci est précisément d'analyser en toute indépendance le projet afin de vérifier qu'il correspond bien à l'intérêt général tout en respectant l'intérêt privé.

ET MAINTENANT ?

De février à fin août, le projet sera communiqué aux personnes publiques associées et services de l'État, pour avis. Au début de l'automne aura lieu l'enquête publique (annonce sera faite à la population, notamment par le mensuel). Fin de l'automne, le commissaire enquêteur rédigera ses avis. Le PLU devrait être définitivement validé fin 2013. ■

LE PLU, C'EST QUOI, DÉJÀ ?

Le Plan local d'urbanisme (PLU) est un document de planification de l'urbanisme qui couvre tout le territoire de la commune. Il fixe les règles générales d'utilisation des sols et permet aux élus d'élaborer une politique globale pour l'aménagement de la commune. C'est aussi une expression vivante de la commune dans toutes ses composantes humaines, sociales, économiques, culturelles, environnementales et paysagères.

LE POINT SUR LES TRAVAUX



1 AVENUE DE SAVOIE

Le réaménagement de l'avenue de Savoie entre le giratoire des Meyannes et le carrefour de la Gare (environ 550 mètres) a débuté en février 2013 et se déroulera sur 5 mois.

Au niveau des réseaux, les travaux comprennent la mise en séparatif des eaux pluviales et usées, le remplacement de la conduite d'eau potable et la reprise des branchements, la reprise du réseau et du matériel d'éclairage public avec notamment la pose de lampadaires à LED.

Au niveau voirie, la chaussée et les trottoirs vont être entièrement refaits. Des îlots centraux et des traversées piétonnes vont être créés, ainsi que des pistes cyclables conformément au schéma directeur départemental. La sécurité des nombreux automobilistes, piétons et cyclistes sera ainsi améliorée.

Des espaces verts viendront embellir cet axe par lequel transitent 8 000 véhicules

chaque jour dont 240 poids lourds.

Le coût des travaux sera de 780679 € dont: maîtrise d'œuvre/études (Artelia) 44 673 €, terrassement, réseaux secs et humides, génie civil (SMED) 418558 €, bordures, revêtements, signalisation (Eurovia) 250 193 €, éclairage (EGPI) 42 611 €, espaces verts (Rival) 24644 €.

Le conseil général participe à hauteur de 120000 € pour les pistes cyclables, l'enrobé et les aménagements de sécurité et le Syndicat des énergies du département de l'Isère (SEDI) à hauteur de 16000 € pour l'éclairage.

2 LE VILLARD

Des travaux au niveau du hameau du Villard ont débuté en octobre 2012. Ils se répartissent ainsi:

Mise en séparatif des eaux pluviales et usées: les travaux ont été terminés en février 2013. Grési-études a assuré la maîtrise d'œuvre pour un montant de

16266 €. Les travaux ont été exécutés par la SMED pour un montant de 312043 €.

Enfouissement des réseaux électrique, téléphonique et d'éclairage: la commune a délégué la maîtrise d'ouvrage au SEDI, qui a confié la réalisation des études au bureau Alp'études et l'exécution des travaux à l'entreprise Serpollet. Le montant total s'élève à 357640 € dont 261667 € à la charge de la commune, le reste étant pris en charge par le SEDI.

Remplacement des lampadaires existants par des lampadaires à LED: cette rénovation, réalisée en complément de l'enfouissement du réseau d'éclairage public, permettra à la fois d'améliorer la qualité de l'éclairage et de faire des économies d'énergie. La société Serpollet est chargée des travaux pour un coût de 63000 €.



3 RUE DE LA GARE

Débutés en novembre 2012, les travaux ont permis de créer trois bassins d'infiltration à l'intersection de la rue de la Gare et de la rue des Écoles.

Constitués de casiers alvéolés d'une capacité totale de 91 m³, ils stockent les eaux pluviales qui s'infiltrent ensuite directement dans le sol sans encombrer le réseau d'eau pluviale.

Pour effectuer ces travaux, il a fallu creuser à plus de 3 mètres de profondeur et sur plusieurs mètres de largeur, ce qui a nécessité l'interruption totale de la circulation durant six semaines.

Le coût est de 155304 €, dont : maîtrise d'œuvre/études (ETEC) 14 596 € et travaux (EGPI) 140708 €.

4 SALLE DES FÊTES

La ventilation de la salle des fêtes a été renouvelée avec l'installation d'une VMC double flux.

Ce système a été pensé pour assurer une qualité de l'air et un confort constants aux utilisateurs de la salle. Une sonde mesure le CO₂ contenu dans l'air intérieur. Des bouches d'extraction placées au plafond évacuent l'air vicié en fonction des données de la sonde tandis que des bouches de soufflage, à l'opposé, aspirent de l'air frais venant de l'extérieur. Avant d'être soufflé dans la salle, cet air est préchauffé dans un échangeur de chaleur, qui permet de transférer la chaleur de l'air vicié à l'air frais.

Le système précédent se contentait d'extraire l'air vicié, ce qui provoquait des appels d'air au niveau des portes, l'air extérieur entrant dans la salle par le moindre interstice. Dorénavant, chaque utilisateur, où qu'il soit placé, bénéficiera d'une chaleur saine et uniforme.

Au niveau du chauffage, un système de régulation a été installé afin d'arrêter les

aérothermes (ventilateurs chauffants) lorsque la température souhaitée est atteinte, d'où une réduction des nuisances sonores et une amélioration du confort.

Le coût est de 59085 €, dont : maîtrise d'œuvre/études (Alpha-jm) 3229 € et travaux (Fabrice Saint-Germain) 55856 €.

5 SCHÉMAS DIRECTEURS

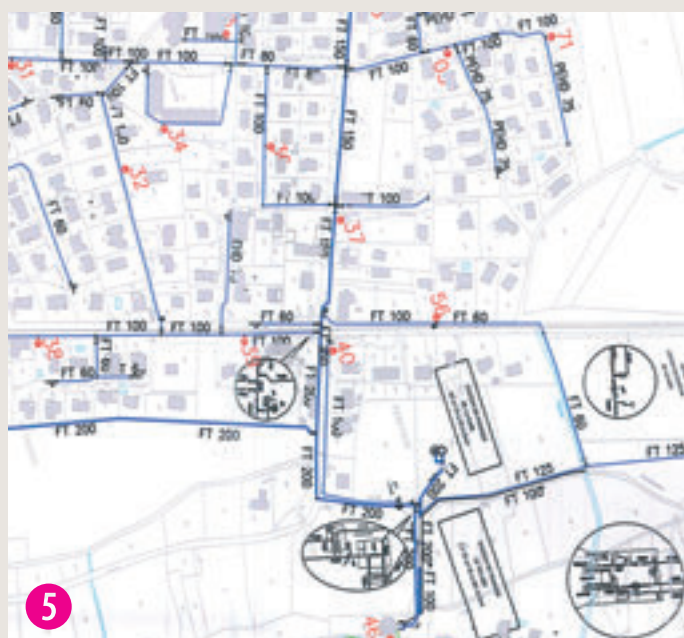
La commune a chargé le bureau d'études EDACERE de réaliser deux schémas directeurs concernant l'eau potable et l'assainissement. Il s'agit d'outils de programmation et de gestion qui permettent d'avoir une vision globale des réseaux. Ils font le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières, étudient la situation actuelle et font ressortir les problèmes existants à tous les niveaux (réglementaire, technique, qualité...), permettent d'estimer les besoins futurs et apportent

En bref

EMPLOI

Deux nouveaux agents

À la suite du départ de deux agents des services techniques, la mairie a procédé au recrutement de deux nouveaux employés pour les remplacer. Julien Alikoff a 23 ans et vit à Allevard. Il a intégré les services techniques le 19 décembre 2012 suite au départ de Kévin Curatolo. Titulaire d'un Bac professionnel travaux paysagers, il a notamment acquis une bonne expérience dans l'entretien des espaces verts. Ses compétences seront particulièrement utiles dans notre commune, ville fleurie qui compte de nombreuses plantations. Alain Peycellier, 48 ans et Cheylasien, possède grâce à ses études en électronique et son parcours professionnel une solide expérience en électricité, mécanique et plomberie. Il a travaillé à Ugimag à Crolles puis à Saint-Pierre-d'Allevard (aujourd'hui Steelmag), où il s'occupait entre autres de la maintenance des machines de production. Il travaille aux services techniques depuis le 11 février 2013, à la voirie et à l'entretien des bâtiments municipaux, pour lesquels ses connaissances se révéleront précieuses.



les solutions les mieux adaptées aux contraintes locales. La commune peut ainsi programmer les futurs travaux et aménagements en ayant une bonne connaissance des besoins réels. Concernant l'assainissement, un zonage délimitant les zones d'assainissement collectif, non collectif et le zonage pluvial va également être réalisé. Il définit le mode d'assainissement le mieux adapté à chaque zone et servira de base au schéma directeur. Ces schémas directeurs sont créés en parallèle de l'élaboration du Plan local d'urbanisme et sont indispensables à sa réalisation. Ils seront soumis à enquête publique en même temps que celle réalisée pour le PLU. Le coût des schémas est de 27 186 € pour l'assainissement et 24 915 € pour l'eau potable.

LEXIQUE

Le maître d'ouvrage désigne le commanditaire d'un projet. Il en définit l'objectif, le calendrier et le budget.

La commune assume ce rôle la plupart du temps, mais peut déléguer cette compétence lorsqu'elle l'estime nécessaire.

Le maître d'œuvre est chargé par le maître d'ouvrage de la conception puis de la conduite des travaux.

Il réalise les études et documents nécessaires à la conduite du projet, contrôle le bon déroulement du chantier et sert d'intermédiaire entre le maître d'ouvrage et les entreprises que ce dernier a choisies pour exécuter les travaux.

Scolaire

Réforme des rythmes scolaires : ce sera pour la rentrée 2014

Encouragées à appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013, les communes avaient cependant le choix de la reporter à 2014.

La réforme présentée par Vincent Peillon a pour objectif de mieux répartir les heures de cours sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Dans sa séance du mardi 5 février 2013, le conseil municipal a donc étudié les différents points concernant l'application de la réforme. Après exposé des éléments, le débat s'est engagé, permettant d'exprimer les arguments soit pour l'application immédiate soit pour le report. Au regard des délais impartis, il a semblé très difficile d'établir, en concertation notamment avec les enseignants, les parents d'élèves et les associations, une organisation respectueuse du rythme de l'enfant. En outre, la municipalité a souhaité disposer de temps pour l'élaboration du Projet éducatif territorial (PEDT)



École élémentaire Belledonne : jour de rentrée.

instauré par la réforme, afin de conserver un service périscolaire de qualité, proposant un temps d'accueil qui ne serait pas assimilé à une simple garderie. Par ailleurs, il a paru délicat de s'engager sans s'assurer de la faisabilité matérielle à si courte échéance. Se posent notamment les questions de l'articulation entre heures d'enseignement et temps d'activités et d'accueil périsco-

laires, du nombre de personnes à recruter et des locaux susceptibles d'accueillir les enfants. Au regard des éléments ainsi présentés, il est apparu que les conditions n'étaient pas réunies pour une mise en œuvre en septembre 2013. Compte tenu des enjeux et de la nécessité d'engager une réflexion en concertation avec tous les acteurs de cette réforme, il a été jugé préférable de demander à la Directrice des services départementaux de l'Éducation nationale, le report à la rentrée scolaire 2014 de l'application du décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire pour toutes les écoles de la commune (cohérence obligatoire). Dans cette perspective, il a été décidé également de créer un comité de pilotage auquel participeront le maire, la commission en charge des affaires scolaires et des conseillers municipaux. Ce comité de pilotage aura pour mission de déterminer les grandes orientations de la mise en œuvre de la réforme avant la phase de concertation (constitution d'un groupe de travail avec les différents acteurs éducatifs de la commune) et d'assurer la préparation du projet. ■

L'ÉVALUATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS

Les études relatives à notre système éducatif démontrent qu'en France, les résultats des élèves ne sont pas satisfaisants comparativement à d'autres pays. À ces résultats médiocres, il faut ajouter des enfants souvent anxieux et fatigués. L'organisation actuelle de notre enseignement serait une des principales causes expliquant le phénomène. Réalisée par l'OCDE, l'étude internationale Pisa évalue tous les trois ans le niveau des élèves de 15 ans sur leurs compétences en lecture, mathématiques et culture scientifique. D'abord très bien classée, la France est aujourd'hui rétrogradée au-delà de la 20^e place. Pour ce qui est de la lecture, on attribuera une mention passable à

l'Hexagone, avec tout juste la moyenne. Niveau très moyen également en mathématiques et en sciences, où les écoliers français régressent par rapport à 2000. Mais la très mauvaise nouvelle, ce sont les performances de la France en matière d'égalité des chances. L'étude de l'OCDE révèle un système injuste : une école qui ne remplit pas son rôle "d'ascenseur social". Les performances des élèves sont, en effet, fortement liées à leur milieu familial et niveau de vie. La part d'élèves en grandes difficultés passe de 15 à 20 % en à peine 10 ans. Le temps scolaire, en France, est concentré sur un très petit nombre de journées : 144 jours de classe contre 187 en moyenne dans les autres pays de l'OCDE.

Environnement

Des actions vitales

Forêts, Espace naturel sensible, corridors biologiques... notre commune possède un patrimoine naturel remarquable mais fragile qu'il convient de protéger au quotidien. C'est la mission de la commission environnement. Le point sur son action concrète.

“**E**nsemble des éléments naturels et artificiels qui entourent un individu humain, animal, végétal ou une espèce”, telle est la définition du mot “environnement” dans le dictionnaire. À Le Cheylas, la commission environnement n'apparaît officiellement qu'en mars 1989 sous le mandat de Louis Pailhoux. C'est donc à cette époque que la protection de l'environnement prend sa place sur la commune et que des actions nouvelles sont menées. Elles perdurent aujourd'hui. C'est qu'en matière de patrimoine naturel, notre commune a de nombreux atouts qu'elle tient à préserver. La forêt représente 21 % de la surface communale soit 177 ha en coteau et en plaine. 147 ha appartiennent à 125 propriétaires privés tandis que 30 ha com-

posent les deux forêts communales : la forêt de la Perche (21,35 ha) située sur le massif de Bramefarine entre Morêtél de Mailles et Pontcharra et la forêt de la gorge du Fay (7,97 ha) située à proximité du Bourg. C'est l'Office national des forêts (ONF) qui gère notre forêt. En 2006-2007 la forêt de la Perche a été reboisée avec des résineux (épicéas, mélèzes, pins-douglas) et des feuillus (hêtres, érables, sycomores et merisiers). Aujourd'hui l'ensemble de cette forêt est certifié PEFC (programme des certifications forestières). Il s'agit d'une charte mise en place au niveau international. 37 pays dont la France et 60 % des communes de la région Rhône-Alpes y ont adhéré. Cette certification permet d'apporter aux produits issus de la forêt les

garanties (qualité, traçabilité) demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs. Notre commune a adhéré à cette charte par délibération en conseil municipal le 19 octobre 2010.

L'ESPACE NATUREL SENSIBLE

Dès 1997, les élus prennent conscience de l'intérêt écologique du secteur de la Rolande et de l'importance de sa préservation. En 1999, le conseil général met en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles et, dès 2001, il prend acte de l'intérêt de la préservation du secteur. Le 25 février 2005, La Rolande devient un ENS communal labellisé. Un sentier de découverte et une mare pédagogique ont été inaugurés le 27 juin 2009. Enfin, le 21 décembre 2010



s... au quotidien

LES GRANDS RENDEZ-VOUS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT :

LA VISITE DES ENTREPRISES

Dès la création de la commission municipale, une visite des entreprises est programmée dont la première a lieu fin 1990. Ce rendez-vous permet de faire le point sur l'activité des sociétés installées sur la commune. Cet échange se fait en principe avec le directeur de l'entreprise et son responsable qualité environnement. La commission a simplement un rôle d'écoute et de transmission d'informations, voire des doléances de citoyens. Elle ne peut pas se substituer à la société pour régler les différends avec les administrés. À ce jour la commission rend visite à quatre sociétés : AEB-BDD, WINOA, ASCOMETAL et EDF, qui n'ont pas obligation de la recevoir. C'est par courtoisie et tradition que se fait cet échange.

LA JOURNÉE CITOYENNE DE L'ENVIRONNEMENT

Appelée « village propre », elle a pour objectif de sensibiliser les habitants à leur environnement en leur permettant de donner un peu de leur temps pour nettoyer la commune. La première journée de nettoyage voit le jour le 13 juin 1992 et elle continue. Depuis mars 2011 cette matinée est devenue « la journée citoyenne de l'environnement » et a été complétée à l'issue du ramassage, par un atelier présenté par le SIBRECSA (Syndicat intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie). Après le compostage et le tri sélectif, cette année c'est le thème du recyclage du tri sélectif qui a suscité l'intérêt.

21 ans après, l'esprit civique demeure. Les personnes venues nombreuses le 23 mars dernier le démontrent encore. Les jeunes, en lien avec le centre de loisirs et les associations se mobilisent et sont le nouveau souffle de cette manifestation.



Nettoyage de la commune le 23 mars 2013.

Cette action a encore tout son sens et sa valeur. Les immenses décharges des années 60-70 n'existent plus même s'il y a encore quelques dépôts sauvages. Une amélioration favorisée également par l'agrandissement de la déchetterie de la Rolande en 2008 qui accepte maintenant les encombrants.

un arrêté préfectoral de biotope réglemente la protection du site. En mai 2010, la fête de la nature a été l'occasion de découvrir l'ENS pour certaines classes des écoles de la commune. Aujourd'hui ce site s'étend sur 57 hectares jusqu'aux étangs du Maupas et comprend deux

espaces : une zone d'observation appelée « veille écologique » et une zone d'intervention sur laquelle sont mis en œuvre tout au long de l'année des plans d'actions. Ceux-ci sont menés par l'Agence pour la valorisation des espaces naturels isérois remarquables (AVENIR) dont le

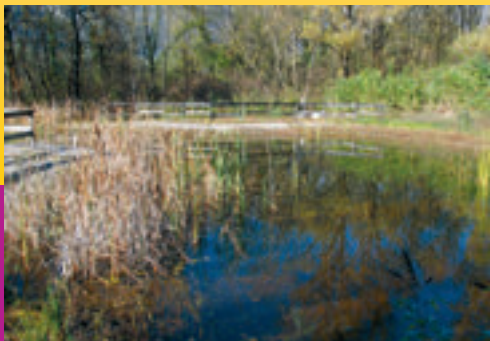
siège est à Saint-Égrève. En 2005, un plan de gestion a été mis en place pour 5 ans. Puis, après 2 années de transition (2011 et 2012), un nouveau plan de 10 ans a commencé en 2013. Son rôle est de définir les actions de préservation et de développement du site en matière de





Une espèce emblématique de l'ENS :
la rainette arboricole.

La mare pédagogique permet d'observer
amphibiens et libellules.



LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Sous la responsabilité de Philippe Dalbon, elle est composée de Lyliane Bocca, Karim Dalibey, Jacques Garbé, Claude Ortolland, Jocelyne Rouis.

Lui sont associés Bernadette Bouziat (service administratif environnement) et Alain Daramy (responsable des services techniques). Elle se réunit en début d'année pour faire le point et fixer le calendrier des actions puis ponctuellement en fonction de l'avancée des dossiers en cours. Elle participe activement à l'élaboration des différentes actions en donnant son avis lors des réunions.

→ faune et de flore.

En début d'année, un comité de site se tient en mairie. Il réunit la commission environnement, l'association AVENIR, le conseil général, les associations de protection de la nature, les fédérations de chasse, pêche... La validation par le comité de site des actions à réaliser fait l'objet d'une délibération du conseil municipal. Elle permet d'obtenir un financement à hauteur d'environ 75 % par le conseil général. Le site de la Rolande repose sur d'anciens milieux alluviaux. Les 24 mares accueillent aujourd'hui une faune et une flore remarquables et permettent leur développement.

UNE FAUNE VARIÉE

La faune présente sur le site comprend des amphibiens (dernière population établie dans le Grésivaudan de rainette arboricole, triton crêté, crapaud), des oiseaux (blongio nain qui est une espèce protégée de héron, héron cendré, petit gravelot, bergeronnette grise, mésange à longue queue, corneille, geai), des papillons (azuré du serpolet, une espèce

menacée d'extinction) et des libellules. De nombreuses variétés de reptiles sont également présentes : lézard vert, lézard des murailles, couleuvre verte et jaune, couleuvre vipérine, couleuvre à collier, vipère aspic. Sept plaques de tôle ont été disposées à divers endroits du site à leur intention : les serpents se réfugient dessous pour se réchauffer ce qui permet en outre de les repérer. Côté flore, le site accueille la petite massette, reconnaissable à ses longues feuilles étroites et son épi duveteux. Elle se développe près des cours d'eau. L'inule de Suisse pousse quant à elle dans la prairie et ressemble à la marguerite.

Toutes deux sont protégées. On note aussi la présence d'orchidées, de joncs et de roseaux. Il est important de préserver cet espace qui doit garder son caractère sauvage et isolé, afin de ne pas trop perturber la faune et la flore. D'autres activités ont lieu en dehors des animations pédagogiques : la pêche, la chasse, l'exploitation agricole et sylvicole. Les écoles, ainsi que tous les amoureux de la nature, peuvent visiter l'ENS de La

Rolande qui est recensé, avec d'autres sites départementaux, dans une brochure éditée par le conseil général.

LES CORRIDORS BIOLOGIQUES

Toujours en lien avec la nature et sa protection le conseil général s'est également impliqué dans les corridors biologiques. Dès 2007, il a défini un programme d'actions dans le cadre du projet européen de restauration des corridors biologiques du Grésivaudan. Outre Le Cheylas, 23 communes sont répertoriées, dont La Terrasse, Saint-Vincent-de-Mercuze, Pontcharra, Crolles...

Un corridor biologique ou couloir de vie est un espace naturel, libre d'obstacles permettant à la faune sauvage de passer d'un endroit à un autre pour se nourrir ou se reproduire. L'urbanisation et le développement des infrastructures routières et ferroviaires rendent nécessaires des aménagements comme des tunnels sous les routes, des passages sous les ponts, des plantations de haies en bordure des champs cultivés... À Le Cheylas, deux corridors ont été recensés à l'île Arnaud



LE SENTIER DE LA GORGE DU FAY

Vue des gorges en 1917.



Le départ se fait devant l'école maternelle Chartreuse par la rue de la Gorge puis la rue du Vieux-Moulin, en direction de la rue de la Philiberte. Le sentier a une première entrée par cette rue. Le site est traversé par le torrent du Fay. Le thème est tout trouvé « l'eau dans tous ses sens ». Le patrimoine naturel est mis en valeur, entre autres, par un vieux moulin à farine et plus haut par une ancienne carrière à schiste.

Ce premier tracé est sans difficulté. Il concerne un public familial. Les écoles pourront en profiter et le parcourir. Une mascotte en forme de goutte d'eau humanisée, appelée « fay d'eau », est l'emblème du projet. Une façon de montrer l'eau comme source d'énergie, source de vie en lien avec le torrent du Fay.

Tout au long du parcours, le public peut découvrir cinq stations.

- Station 1 : la boîte à odeurs (pour sentir les odeurs de la forêt).
- Station 2 : une invitation à remonter virtuellement le Fay (avec l'installation d'un slalom bois).
- Station 3 : au bout du monde (détente et écoute des sons de la forêt et du bruit de l'eau).
- Station 4 : le ponton aquatique (vue plongeante sur la vie aquatique grâce à 2 hublots dans le ponton).
- Station 5 : la roue à aube (comprendre le fonctionnement de la roue).

Deux passerelles permettent de créer une boucle. Un fléchage est mis en place depuis le centre du village jusqu'aux deux entrées du sentier. Des panneaux d'accueil y sont installés.





Le panneau d'accueil à l'entrée du sentier



Ruines de l'un des 4 moulins construits au bord du Fay

→ (au sud de la commune) et au Maupas, au nord. C'est à l'initiative du conseil général que des aménagements ont été réalisés le long et sous la RD 523 au Maupas, avec la construction de sept tunnels pour le passage des amphibiens. Ces travaux ont été financés par l'Europe (50 %), la région (25 %) et le département (25 %). Enfin, des détecteurs de faune ont été installés à Goncelin (lire page 17).

Bien sûr chacun d'entre nous aura son avis sur la question, pour ou contre, avec des arguments tout à fait justifiés. Cependant il est aujourd'hui plus que nécessaire de préserver ces espaces naturels en voie de disparition qui sont l'oxygène de la commune. Imaginons un instant une commune entièrement bétonnée, sans verdure, sans forêt...

DES PROJETS POUR L'AVENIR

Lors d'une visite du conseil municipal dans la forêt de la Perche en juin 2010, une idée a germé, celle de créer un sentier, proche des habitations, facile d'accès. La Gorge

du Fay offre un cadre idéal. C'est ainsi que naît le sentier piétonnier. Le projet démarre, piloté par l'ONF, en lien avec les services techniques et administratifs de la mairie et les commissions environnement et information. Une première visite du site a eu lieu le 17 septembre 2011, associant les propriétaires concernés par le projet. Les travaux d'aménagement de la première des trois boucles prévues (1 100 m chacune) démarreront en mai. Il s'agit d'un parcours qui sera adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) pour qui l'accès se fera par la clairière en contrebas de la route de Morêt-de-Mailles. Un parking de trois places y est prévu.

Les deux autres boucles ne disposeront d'aucun aménagement. L'une rejoindra Morêt-de-Mailles en passant par le chemin des Hirondelles tandis que l'autre passera par le chemin des Mules. Ces deux sentiers s'adresseront à des randonneurs assez expérimentés. Des conventions ont été signées avec les propriétaires des forêts traversées.

Sur notre commune, l'environnement a toute sa place. Il est divers et varié et présente une implication dans de nombreux domaines. Les espaces naturels sont hélas de moins en moins nombreux. Il est donc plus que nécessaire de les préserver pour garder un équilibre entre urbanisme, agriculture et industrie comme l'explique Roger Cohard, maire de Le Cheylas, lors d'un entretien accordé à la lettre d'information n° 4 des corridors biologiques en déclarant: *"La prise en compte de l'environnement dans l'urbanisme est une nécessité. C'est la meilleure façon de ne pas bétonner nos espaces et d'avoir un paysage équilibré. Le Plan local d'urbanisme (PLU) fixe un cadre réglementaire permettant de répartir zones d'activités, lieux de vie et espaces naturels de façon équitable. Définir la part réservée à chacun de ces espaces permet de nous positionner dans la sauvegarde des milieux naturels"*. La nature est ainsi préservée et c'est l'essentiel pour que chacun puisse se sentir bien et profiter d'un cadre de vie agréable. ■

Sécurité routière

Un détecteur de faune sur la RD

Si vous empruntez la départementale entre Le Cheylas et Goncelin, vous ne pouvez pas les manquer. Quatre mâts coiffés de caméras et de panneaux solaires constituent l'un des sept dispositifs de détection de faune du département.

L'installation de ces détecteurs fait partie du projet européen « Couloirs de vie » coordonné par le conseil général de l'Isère. Il a pour objectif de restaurer les corridors biologiques entre les massifs de Chartreuse, de Belledonne et du Vercors.

Ces espaces naturels, indispensables au déplacement de la faune et donc à sa survie, entrent souvent en conflit avec les aménagements urbains, notamment les routes.

Les animaux qui les traversent peuvent mettre en danger les automobilistes, comme le montre l'augmentation du nombre de collisions chaque année. On déplore en France environ 180 accidents par jour et 30 décès par an.

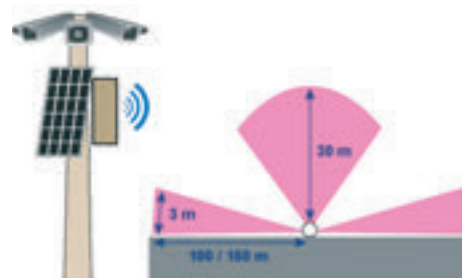


La détection d'un animal déclenche l'allumage clignotant du panneau de limitation de vitesse et de danger.

L'enjeu environnemental de ces aménagements se double donc d'une problématique de sécurité routière. Ces systèmes de détection visent à réduire les risques dans les corridors qui traversent la vallée du Grésivaudan et la cluse de Voreppe. La fédération de chasse de l'Isère, les associations communales de chasse et les agents du département chargés de l'entretien des routes ont apporté leurs connaissances et expertises sur les habitudes de la faune afin de déterminer au mieux les sites à couvrir. Un premier site de test avait ainsi été équipé entre Bernin et Saint-Nazaire-les-Eymes, où l'on compte entre 10 à 20 détections par nuit.

UN SYSTÈME DE DÉTECTION PERFECTIONNÉ

Le détecteur de faune tire son énergie de panneaux solaires. Les capteurs infrarouges installés sur les mâts repèrent les animaux -au moins de la taille d'un lièvre- à proximité de la route grâce à la chaleur qu'ils dégagent. Ils couvrent une zone de 150 mètres sur 30. Tous les capteurs sont mis en réseau par radio. L'un des mâts comprend un poste de centralisation qui récupère et traite l'ensemble des communications. Dès qu'un animal est détecté, l'informa-



Les caméras couvrent une large zone autour de chaque mât.

tion est envoyée au poste central qui envoie en retour un signal d'alerte. En amont et en aval du dispositif, les panneaux « Attention faune » et « Limitation de vitesse à 70 km/h » s'allument alors pendant 10 minutes.

Parallèlement, la caméra du mât à l'origine du signalement se met en route. Le film ainsi réalisé permet de vérifier l'efficacité du système et participe à l'évaluation scientifique du projet. Précisons que le système ne contrôle pas les véhicules. En avertissant les conducteurs du danger, ces détecteurs permettront aux automobilistes et à la faune locale de coexister sans risque. Avec un peu de chance, peut-être apercevrez-vous une famille de sangliers durant sa promenade nocturne! ■



Chaque mât est alimenté par énergie solaire.

Mémoire

Garde nationale à Le Cheylas : la c

Comme toute commune de France, Le Cheylas a disposé de 1791 à 1870 d'une garde nationale, ancêtre de la police municipale. Une obligation de servir qui ne rencontre pas toujours la bonne volonté des Cheylasiens...

La création de la garde nationale date d'avant la Révolution française de 1789. Le 13 juillet 1791 un arrêté de l'assemblée constituante l'officialise. Elle durera jusqu'en 1871. La loi du 14 octobre 1791 en précise l'organisation. Constituée d'hommes valides de 20 à 60 ans, son rôle est de maintenir l'ordre à l'intérieur du pays et défendre les frontières et les côtes. Elle fait aussi respecter les lois. Il faut être citoyen actif, c'est-à-dire pouvoir voter, pour en faire partie. Le port de l'uniforme, de couleur bleu, blanc et rouge, est obligatoire.

Active sous la révolution de 1789 à 1797, elle est en sommeil sous le Directoire de 1797 à 1799. Elle est réorganisée sous le Consulat de 1799 à 1804 puis sous l'Empire de 1804 à 1814. Sous la Restauration avec Louis XVIII (1814 - 1824) et son frère Charles X (1824 - 1830), elle a un rôle effacé avant d'être dissoute le 29 avril 1827. À l'arrivée de Louis-Philippe au pouvoir le 7 août 1830, elle est reconstituée et la loi du 22 mars 1831 la réorganise, lui permettant de soutenir le régime en place.

DES ÉLECTIONS POUR DÉSIGNER LES OFFICIERS

À Le Cheylas, la garde nationale est composée de six officiers : un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenants, un sergent-chef, un sergent-fourrier (s'occupant de l'intendance). Ainsi que de sous-officiers : quatre sergents et huit caporaux. Ils sont élus pour un an par les membres composés de soldats.

Le conseiller d'état du département de l'Isère (aujourd'hui le préfet) prend en



Un garde national prête serment sur la Constitution.

discipline passe mal

1830 un arrêté qui fixe la nouvelle réglementation très stricte de la garde nationale.

Le Cheylas fait partie du troisième bataillon de la garde nationale du canton de Goncelin avec les communes de Froges, La Pierre, Le Champ, Tencin et Morêt. Deux niveaux d'organisation sont instaurés : cantonal et communal.

Au niveau du canton, le bataillon prend les armes six fois par an pour être passé en revue et faire l'exercice. Un ordre du jour du chef de bataillon est affiché quelques jours auparavant dans les sept communes. En plus de la prise d'armes, les officiers et sous-officiers doivent se réunir deux fois par mois dans leurs communes respectives.

Au niveau communal, le capitaine doit réunir sa compagnie deux fois par mois entre le 1^{er} avril et le 31 octobre et chaque semaine du 1^{er} novembre au 31 mars. Il doit veiller à l'instruction de ses soldats et inspecter les armes chaque mois. Les soldats qui détériorent volontairement leur arme doivent la réparer à leurs frais.

LES HOMMES MONTRENT DE LA MAUVAISE VOLONTÉ

Le 26 septembre 1830 la commune procède à l'élection des officiers et sous-officiers. 86 électeurs s'expriment sur les 124 inscrits. Les résultats sont les suivants :

- Capitaine : Laurent Beurriand,
- Lieutenant : Claude Gavillet,
- Sous-lieutenants : Guillaume Rigard-Casset et Louis Couplaix,
- Sergent-major : Jacques-Benoit Durand,
- Sergent-fourrier : Jacques Mitton,
- Sergents : Félix Ramet, Claude Pin, Joseph Chabert et Etienne Roudet,
- Caporaux : Joseph Revol, Honoré Murailat, Jacques Gouillet, Hugues Blanc, Jean Berthet, Jean Meynet, Florentin Royal et Jean Molaret.

Tous prêtent ensuite serment en jurant fidélité à la Constitution lors d'une cérémonie officielle.

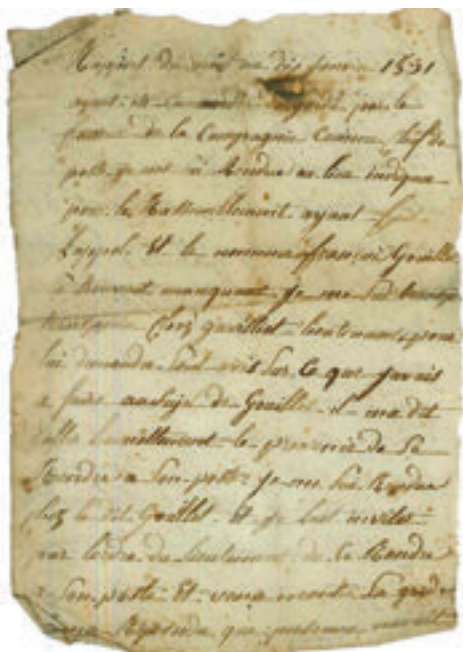
Les officiers de la brigade cheylasienne rencontrent cependant des difficultés à



Convocation à un passage en revue du 3^e bataillon de Goncelin.

faire régner la discipline. Le règlement strict ne convient pas à tous les soldats. Le 20 décembre 1830 le conseil de discipline de la compagnie se réunit sous la présidence du capitaine, Laurent Beurriand. Celui-ci constate qu'une grande partie des hommes fait preuve de

mauvaise volonté soit pour assister à l'exercice, soit pour garder l'immobilité dans les rangs. Des amendes sont instaurées, ainsi que des punitions : deux heures d'exercices supplémentaires ou douze heures de salle de police. Ainsi le 9 janvier 1831, André Cochet, soldat de la garde nationale, explique dans le rapport qu'il a rédigé, que le sieur François Gouillet a refusé un soir de monter la garde comme le règlement l'exige et que, de ce fait, ils n'étaient que cinq au lieu de six pour le faire. Le récalcitrant lui aurait répondu "que personne pouvait rien lui commander, si quelqu'un voulait le forcer, il plaiderait avec eux". Le conseil de discipline se réunit le 11 janvier 1831 et condamne François Gouillet à payer une amende de 3 francs. L'amende sera ramenée à 1,90 franc lors d'un deuxième conseil de discipline le 16 janvier. Louis-Philippe, que la garde nationale n'a pas soutenu, est renversé en février 1848. Napoléon III devient empereur en 1852. La garde est alors restreinte. En 1870, la bataille de Sedan contre les Prussiens entraîne la chute du second Empire et la disparition de la garde nationale, disparition officialisée par la loi du 25 août 1871. ■



Extrait du rapport Cochet.

Nous avons reçu...

Une lettre du Père Noël!

Monsieur le Maire, cher ami,

Il n'est pas dans mes habitudes d'écrire et expédier du courrier. Les lettres, en général, je les reçois et, croyez-moi, en période de fin d'année, elles sont nombreuses! Parole de Père Noël!

Mais, cette année, j'ai décidé de faire une exception à propos de la commune de Le Cheylas, en m'adressant à son premier magistrat.

Sachez-le, cher ami, votre commune me donne énormément de travail!

Je ne m'en plains pas, au contraire, car l'accueil qui m'est réservé est très chaleureux. Je passe dans votre commune d'excellents moments et je voulais vous en remercier.

Ainsi, le 8 décembre, lorsque votre conseil municipal a organisé ma réception sur le parvis de l'hôtel de ville, ce fut un moment délicieux: tous ces petits et grands enfants avec leurs familles, réunis autour de tasses de chocolat ou de verres de vin chaud, toutes ces associations exposant et vendant leurs belles créations, le manège, le stand de maquillage, la distribution de barbe-à-papa aux gourmands. Je me suis régalé!

Déjà, j'avais eu l'occasion de rencontrer les aînés à l'occasion du repas des anciens, le dimanche 18 novembre. J'y suis allé incognito, vu la date et personne ne m'a reconnu: un ancien parmi les anciens. J'ai trouvé qu'ils étaient drôlement nombreux! 120 de 66 ans et plus! Quelle ambiance, dans cette salle des fêtes! Ça chantait, ça riait, ça dansait. Sans compter les assiettes qui repartaient rarement pleines... Il doit y avoir un bon climat dans votre secteur car ils ont tous une de ces formes!

Je suis d'ailleurs passé les voir individuellement un peu plus tard, le samedi 15 décembre pour leur apporter le traditionnel colis de Noël. J'avais adopté une apparence de conseiller municipal ou de membre du CAS pour faire plus discret. Joli colis, au passage: une mignonne caissette en bois, garnie

de friandises. Je crois qu'ils ont bien apprécié.

C'était loin d'être fini pour Le Cheylas! J'ai retrouvé tous les enfants du restaurant scolaire le lundi 17 décembre: 125 gamins regroupés à la salle des fêtes qui m'ont réservé un accueil triomphal... et sonore! Le vendredi 21, c'était plus calme quand je suis allé saluer les élèves des maternelles. Bien mignons tous ces petits!

J'ai achevé mes visites cheylasiennes le weekend des 22 et 23 décembre en allant admirer les superbes représentations du « Livre de la jungle », proposées par le Petit théâtre de Noël. Une pure merveille! Ces enfants sont vraiment doués et aussi bien encadrés. Vraiment, les papillotes distribuées à la fin du spectacle étaient amplement méritées.

Enfin, quand j'écris « achevé mes visites cheylasiennes », ce n'est pas tout à fait exact: le 25 décembre, je suis passé dans bon nombre de maisons pour laisser quelques cadeaux...

Je n'ai pas besoin de me faire violence, cher monsieur le Maire, pour vous dire, très sincèrement: à bientôt!
Le temps de préparer tous mes cadeaux et la fin 2013 sera vite là!

Père Noël

Détour par la jungle lors du spectacle de fin d'année.



Ambiance de fête au repas des Anciens.



Téléthon 2012

Un retour dans la commune particulièrement réussi

Après plusieurs années d'absence, le Téléthon a fait le 1^{er} décembre un retour remarqué dans la commune.

Après un petit essai en 2011, les bénévoles de l'Association de parents d'élèves Belledonne ambitionnaient, pour cette nouvelle édition, de mobiliser plusieurs associations de Le Cheylas.

Contactées en septembre, de nombreuses associations ont accepté, avec beaucoup d'enthousiasme, de s'associer à ce projet. Certaines d'entre elles, comme l'AAPPMA, avaient précédemment organisé ou participé à des manifestations en faveur du Téléthon sur la commune et ont apporté leur riche expérience. Toutes ont fait preuve de motivation et d'imagination. Certaines, qui à regret n'ont pu se joindre à l'événement en raison de tournois, comme l'Amicale boule et Le Cheylas basket, ont malgré tout tenu à participer à l'effort en mettant des urnes de don à disposition de leur public.

L'Association sportive du Grésivaudan a apporté les compétences culinaires pour la restauration par l'intermédiaire d'un de ses dirigeants, traiteur dans la commune. Plus de 250 plateaux-repas préparés par



Les mains dans l'argile avec Estèque et barbotine.

les bénévoles ont été servis. Les denrées alimentaires avaient été gracieusement fournies par des producteurs et commerçants sensibles à la démarche : le Verger des Îles, la famille Jourdanet et les supermarchés Netto de Le Cheylas et Intermarché de Laissaud. Initialement programmée à l'extérieur, la manifestation s'est finalement déroulée dans le gymnase, grand froid oblige.

Chaque association présente avait organisé son stand afin d'accueillir les enfants durant toute la journée au travers d'un parcours varié permettant la découverte d'activités sportives ou artistiques.

L'AAPPMA avait installé un stand de pêche à la truite en piscine. Les Archers de la Tour proposaient du tir à l'arc sur cible. Famille évasion avait installé une grande tyrolienne en travers du gymnase ainsi qu'un mur d'escalade sur lesquels les enfants pouvaient s'initier à la grimpe, sécurisés par les membres de l'association.

L'association de poterie Estèque et barbotine proposait de réaliser des petits « cœurs de l'espoir ». Enfin, les associations de parents d'élèves (AAPEL de Chartreuse et APE Belledonne) animaient

des ateliers créatifs avec la réalisation de photophores, d'objets en pâte à sel ou de sculptures de ballons. La journée fut rythmée par les démonstrations des enfants du Karaté-club et les spectacles des adhérents de l'association Danse et musique.

En fin de journée, si la fatigue se lisait sur les visages de tous les bénévoles c'est surtout la satisfaction d'avoir réussi cette journée au profit de la recherche médicale qui primait. Petits et grands sont venus nombreux profiter des animations dans une ambiance joyeuse et conviviale.

Le bilan financier a permis de remettre un don de 1 884,80 € à l'Association française contre les myopathies (AFM) organisatrice du Téléthon. Soit 87 % des sommes collectées cette journée au travers des participations des familles, des ventes de la buvette et des dons collectés, 13 % couvrant les achats pour la buvette. Compte tenu de cette belle réussite, tous les participants se sont donné rendez-vous en 2013 avec enthousiasme et en formulant le souhait d'accueillir de nouveaux participants et de proposer encore plus d'activités aux enfants et aux adultes. ■



À l'assaut du mur d'escalade!

Portrait

Jean Bérezné, la passion de la photo

Passionné de photographie et plus habitué à être derrière l'objectif que sous le flash des projecteurs, Jean Bérezné participe à la commission information. Il s'est prêté au jeu des questions/réponses. Zoom sur son parcours.

Vous participez au travail de la commission depuis quatre ans. Comment cela a-t-il débuté ?

Une fois à la retraite, j'ai pris contact avec la mairie pour proposer un peu de mon temps à la vie de la commune. J'ai participé aux derniers mois du comité des fêtes puis quand la commission information s'est ouverte aux non élus, son adjoint m'a proposé d'y entrer. L'idée de participer au bulletin semestriel me plaisait. C'était l'occasion de mettre mes compétences au service de la commune. J'en suis donc devenu soit officieusement le photographe officiel, soit officiellement le photographe officieux.

Nous avons pu constater vos talents de photographe. Est-ce une passion ?

C'en est une en effet. Quand j'avais une dizaine d'années, je me demandais pourquoi les appareils photo, qui ont un trou



rond, faisaient des photos carrées. La photo, pour moi, a dû commencer comme ça. À 11 ans, j'ai acheté mon premier appareil, d'occasion, avec mon argent de poche. J'aime bien les sujets très graphiques. Je ne suis pas tenté par les photos de fleurs, ni d'animaux, sauf s'il s'agit « d'homo sapiens sapiens ». Et je suis membre de Imago Lucis, une association de photographes résolument argentistes à Crolles. J'ai également été un fou de cinéma ; depuis 1992, j'enregistre de vieux films à la télévision et j'ai à présent une cinémathèque de plus de mille films. Enfin, je lis beaucoup.

D'où venez-vous et comment êtes-vous arrivé dans notre commune ?

Je suis né à Paris en 1939 sur la butte Montmartre, juste avant la guerre. Comme ma famille avait des caractéristiques qui ne plaisaient ni à l'occupant ni au maréchal, mes parents se sont réfugiés en zone libre. Nous avons ainsi vécu à Annemasse jusqu'à la libération

puis nous sommes rentrés à Paris. Au début des années quatre-vingt-dix, mon épouse et moi en avons eu assez de l'agitation parisienne. En 1994, j'ai eu la possibilité de me faire muter à Grenoble. Nous nous sommes installés à Le Cheylas en novembre 2002.

Dans quel domaine travailliez-vous ?

J'ai été ingénieur de recherches au CNRS de 1964 à 2005, d'abord à l'observatoire de Paris à Meudon, puis au laboratoire d'astrophysique de Grenoble. 41 ans de bonheur. Comme mon travail me passionnait et qu'il n'était pas pénible physiquement, je suis resté en activité jusqu'à 66 ans, l'âge butoir.

Quelle chance d'avoir intégré un secteur qui vous intéressait tant !

C'est le cas de le dire ! Je dois en premier lieu cette chance à mes parents, qui bien que d'origine modeste avaient foi en l'instruction. Mes deux frères et moi avons ainsi pu faire des études

UNE AIDE PRÉCIEUSE

La commission information sélectionne et vérifie les informations à diffuser via les supports de communication de la commune : mensuel, semestriel, site internet... Ses membres rédigent également une partie des articles du semestriel.

Jean Bérezné participe au travail de relecture et réalise de nombreuses photos pour le semestriel et le site internet de la commune.

Il est également intervenu en mairie au niveau de la numérisation des archives anciennes.

oto



Des caractères plus gros et espacés pour une lecture facilitée.

Bibliothèque municipale Penser à tous les lecteurs

Si la bibliothèque doit favoriser le plaisir de lire, en proposant des ouvrages correspondant aux centres d'intérêts de chacun, elle a aussi la mission d'offrir des documents adaptés aux capacités de ses lecteurs. Comme les personnes atteintes d'une acuité visuelle diminuée ou des difficultés de perception. En 2013, la bibliothèque municipale s'attachera en particulier à développer le fonds d'ouvrages en direction des personnes pénalisées par une dyslexie ou souffrant d'une vue déficiente. L'acquisition de livres adaptés, permettant une lecture confortable en dépit des

yeux fatigués ou maladroits est ainsi prévue. Ces ouvrages sont composés avec des caractères plus gros et plus espacés. En outre, le papier est généralement ivoiré et a subi un traitement évitant les reflets. Dans cette catégorie d'ouvrages, la bibliothèque municipale possède déjà une trentaine d'œuvres pour adultes - romans, policiers et documentaires - ainsi qu'une douzaine d'albums pour enfants. Les acquisitions 2013 permettront d'augmenter de façon conséquente l'offre dans ce domaine, notamment pour les plus jeunes. ■

supérieures. J'ai passé un bac latin/sciences, fait une « prépa » puis je suis entré dans une école d'ingénieur. J'aurais aimé faire de la radio, mais j'étais trop mal classé au concours et j'ai dû me rabattre sur la section électricité. À la sortie, les trois quarts de la promotion allaient soit produire de l'électricité chez EDF, soit en consommer chez Alstom. Mais ce n'était pas ce que j'avais envie de faire et je me serais ennuyé dans ce genre de job. Et c'est là que la chance intervient de nouveau. Mon premier employeur a commis l'erreur de m'envoyer étalonner un appareil de mesure au CEA. Ça a été une illumination et j'ai fait en sorte d'entrer dans la recherche publique, aidé par le fait qu'à l'époque, il n'y avait pas de chômage.

Un petit mot pour conclure ?

C'est un vrai plaisir d'avoir trouvé ici un lieu de retraite où nous avons été bien accueillis et où nous nous sentons bien.

Où a été prise cette photo ?

Avis aux photographes, amateurs ou confirmés : cette rubrique vous est ouverte. Envoyez vos photos numériques prises à Le Cheylas, (en extérieur impérativement!) à : infocom@ville-le-cheylas.fr

Rendez-vous dans le numéro 61 pour la solution du mystère.



SOLUTION DU NUMÉRO 59

Des pins qui s'élancent vers un ciel bleu sans nuages, une herbe rare comme roussie par le soleil... non, nous ne sommes pas en Provence mais bien à Le Cheylas, plus exactement rue du Vieux-Moulin, à la belle saison. Le dépaysement se trouve parfois juste en bas de chez soi!